

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à l'approbation du plan directeur de quartier
n° 29'500-526 "Les Vergers" commune de Meyrin

- 7 mars 2007

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu l'étude d'aménagement du périmètre des Vergers, réalisée par le bureau Mayor, Beusch et Frei sur mandat conjoint de la Commune de Meyrin et de l'Etat de Genève;

vu l'article 11 bis de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT- L1 30) concernant les plans directeurs localisés;

vu les préavis de la commission cantonale d'urbanisme du 7 juillet 2005 et de la commission des monuments, de la nature et des sites du 5 septembre 2005;

vu les trois séminaires de concertation des 11 juin 2003, 5 novembre 2003 et 31 août 2004, auxquels participaient les différents partis politiques et autres associations concernées tant au niveau communal que cantonal;

vu la consultation publique, intervenue du 1^{er} au 30 juin 2005, annoncée dans la Feuille d'avis officielle, dans le journal communal Meyrin Ensemble et par voie d'affichage dans la commune;

vu la séance d'information publique organisée par la commune et le département du territoire, le 16 juin 2005;

vu la conformité du projet de plan directeur de quartier n°29'500-526, les "Vergers" au plan directeur cantonal adopté par le Grand Conseil le 21 septembre 2001 et par le Conseil fédéral le 14 mars 2003, vérifiée par le comité de pilotage au sein duquel la commune et le département du territoire étaient associés;